



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert statuera sur une demande de dérogations mineures au Règlement de zonage 2024-215, pour la propriété ci-après mentionnée, lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le lundi 17 août 2026 à compter de 19 h 00**, au Centre multifonctionnel, au 81, rue Hooper à Saint-Lambert.

**309, avenue Hickson**

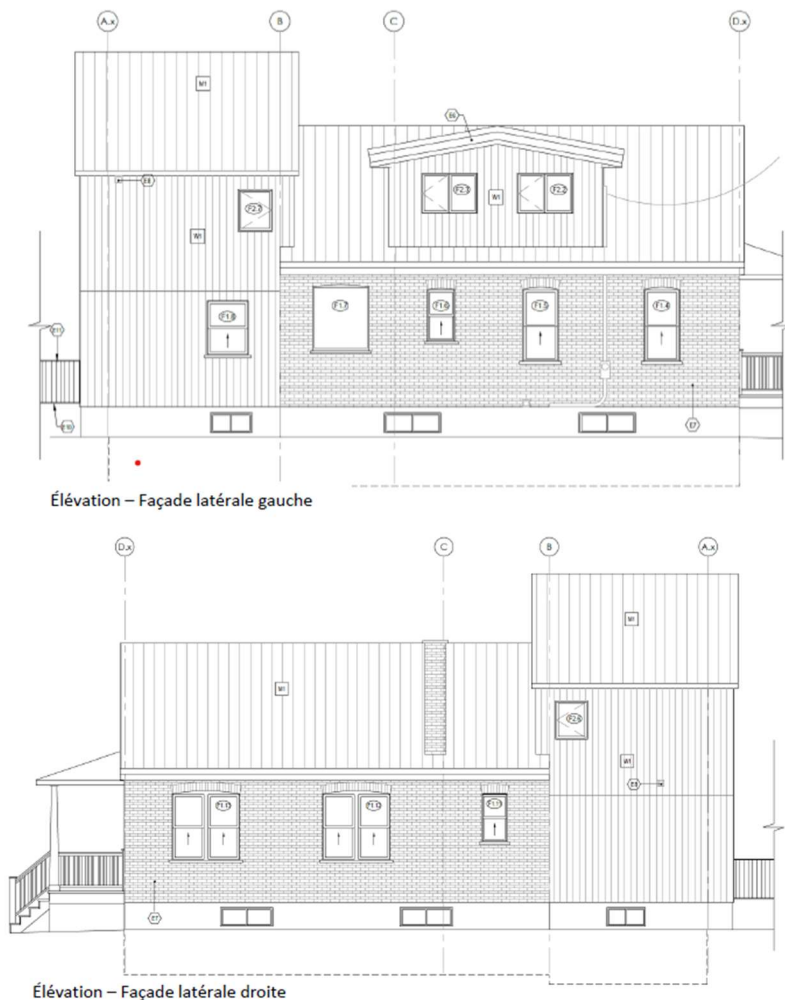
#### **Nature de la demande:**

La présente demande de dérogation mineure vise à :

Autoriser que le revêtement des façades latérales soit inférieur à 60% de pierre naturelle ou de brique d'argile contrevenant ainsi à l'article 4.3.5, paragraphe 4 du Règlement de zonage 2024-215.

**Disposition visée:** Règlement de zonage 2024-215 – Article 4.3.5, paragraphe 4 – Proportion des matériaux de revêtement

#### Élévations projetées



En conséquence, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra **le 17 août 2026**.

DONNÉ à Saint-Lambert ce 29 juillet 2026.

CAMILLE BENOIT  
GREFFIÈRE